

Projet de Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens

Nous, chefs d'État et de gouvernement et représentants d'État et de gouvernement, réunis au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York le 21 septembre 2016, conformément à la résolution 70/183 de l'Assemblée générale, qui a décidé de tenir en 2016 une réunion de haut niveau sur la résistance aux agents antimicrobiens;

1. *Réaffirmons* que, face à la résistance aux agents antimicrobiens, l'approche à suivre doit se fonder sur le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens¹ et ses cinq objectifs stratégiques généraux, définis par l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, qui les ont ensuite adoptés;

2. *Réaffirmons également* que le Programme de développement durable à l'horizon 2030² constitue un cadre de référence qui vise à permettre aux individus de vivre en bonne santé, rappelons les engagements pris pour lutter contre le paludisme, le VIH/sida, la tuberculose, l'hépatite, l'infection à virus Ebola et autres maladies transmissibles et épidémies, notamment en s'attaquant au problème que posent la résistance de plus en plus grande aux agents antimicrobiens et les maladies négligées qui touchent plus particulièrement les pays en développement, et répétons que la résistance aux agents antimicrobiens met en cause la viabilité et l'efficacité des actions de santé publique engagées face à ces maladies et à d'autres, fragilise les acquis en matière de santé et de développement, et entrave la réalisation des objectifs du Programme 2030;

3. *Mesurons* que la résistance des micro-organismes bactériens viraux, parasitaires et fongiques aux médicaments antimicrobiens qui s'avèrent auparavant efficaces pour le traitement des infections est principalement due à une utilisation inappropriée de ces médicaments dans différents secteurs – santé publique, animaux, alimentation, agriculture et aquaculture –, aux difficultés d'accès aux services de santé, notamment en termes de capacités de tests de diagnostic et d'analyses en laboratoire, ainsi qu'aux résidus d'agents antimicrobiens présents dans les sols, les cultures et l'eau. Plus largement, la résistance aux agents antibiotiques, qui sont différents d'autres médicaments, notamment ceux destinés au traitement de la tuberculose, constitue le risque le plus important et le plus pressant au plan mondial, et mérite de ce fait une attention accrue et une action plus cohérente aux niveaux international, national et régional;

4. *Mesurons également* que la résistance aux agents antimicrobiens remet sérieusement en question de nombreux acquis du XX^e siècle, en particulier la baisse de la morbidité et de la mortalité liées aux maladies infectieuses à laquelle a conduit le développement social et économique, l'accès aux services de santé et à des médicaments de qualité, sûrs, efficaces et d'un coût abordable, l'hygiène, l'eau

¹ Voir l'annexe 3 du document de l'Organisation mondiale de la Santé publié sous la cote WHA64/2015/REC/1.

² Résolution 70/1.

potable et l'assainissement, la prévention des maladies en et hors milieu hospitalier, en ce compris la vaccination, les progrès réalisés en matière de nutrition et d'alimentation saine, les améliorations apportées à la médecine humaine et vétérinaire, et l'arrivée de nouveaux médicaments antimicrobiens et autres;

5. *Considérons* que ces résultats sont à présent fortement compromis par la résistance aux agents microbiens, qui menace ainsi la mise en place de systèmes de santé résilients et les efforts menés en vue d'atteindre l'objectif d'une couverture sanitaire universelle, les traitements qui pourraient être envisagés pour le VIH, les infections sexuellement transmissibles, la tuberculose et le paludisme, ainsi que d'autres infections contractées en et hors milieu hospitalier, les progrès enregistrés dans la prévention et la lutte contre les infections au sein des populations locales et dans les structures sanitaires, les avancées réalisées dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage, qui contribuent à préserver la qualité de l'alimentation, ou encore les possibilités offertes pour la prévention et le traitement des maladies infectieuses en médecine vétérinaire;

6. *Considérons également* que la résistance aux agents antimicrobiens aura pour effet de réduire les possibilités de protéger les personnes les plus exposées à des infections graves mettant leur vie en danger, en particulier les parturientes, les nouveau-nés, les patients souffrant de certaines maladies chroniques, ou ceux qui suivent une chimiothérapie ou qui sont amenés à subir une intervention chirurgicale;

7. *Notons avec préoccupation* que la réalisation du droit de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, de même que la possibilité pour des millions de personnes d'avoir accès à des services de santé et à des médicaments antimicrobiens de qualité, efficaces et d'un coût abordable, de pouvoir s'alimenter, de s'approvisionner en eau potable, et d'évoluer dans un environnement sain, demeurent un objectif lointain, surtout dans les pays en développement;

8. *Notons également avec préoccupation* que, si les difficultés d'accès aux services de santé et aux médicaments antimicrobiens que rencontrent actuellement les pays en développement sont à l'origine d'un plus grand nombre de décès que la résistance aux agents antimicrobiens, celle-ci pourrait, d'après les projections, causer des millions de morts dans le monde et avoir d'énormes conséquences au plan social et économique ainsi qu'en termes de santé publique à l'échelon planétaire si l'on opte pas pour une approche s'inspirant du modèle « Un monde, une santé » et d'autres formes de coopération et d'action multisectorielles;

9. *Considérons* que, pour lutter au mieux contre la résistance aux agents antimicrobiens, il faut prévenir et combattre les infections chez l'homme et l'animal, ce qui englobe la vaccination, le suivi et la surveillance de la résistance aux agents antimicrobiens; veiller à l'approvisionnement en eau potable et à l'assainissement, et offrir un environnement sain; investir dans des systèmes de santé solides qui soient capables d'assurer une couverture sanitaire universelle; faciliter l'accès à des médicaments antimicrobiens, nouveaux ou existants, dont la qualité, la sécurité et l'efficacité soient attestées, le cas échéant, par des tests de diagnostic, et qui soient d'un coût abordable; mener un effort soutenu de recherche-développement en vue de mettre au point de nouveaux agents antimicrobiens ou des médicaments de substitution, des tests de diagnostic rapide, des vaccins et d'autres importantes technologies, interventions et thérapies; chercher à offrir des soins de santé physiquement et financièrement accessibles; pallier le manque d'investissements dans la recherche-développement, grâce notamment à des

mesures d'incitation propres à favoriser l'innovation et à améliorer la santé publique, en particulier dans le domaine des antibiotiques;

10. *Considérons également* que la solution au problème de la résistance aux agents antimicrobiens doit reposer sur le principe fondamental de la promotion et de la protection de la santé de l'homme dans le cadre de l'approche retenue dans l'initiative « Un monde, une santé », et soulignons que cela suppose une action multisectorielle cohérente, globale et intégrée, étant donné que la santé de l'homme, de l'animal et de l'environnement forme un tout interdépendant. À cet égard, nous :

a) Considérons en outre qu'une utilisation prudente de médicaments antimicrobiens efficaces présente un intérêt pour l'ensemble de la collectivité au niveau mondial et qu'il est essentiel, si l'on veut combattre la résistance aux agents antimicrobiens, de permettre aux populations d'avoir accès à des systèmes de santé efficaces et résilients, à des médicaments antimicrobiens de qualité, sûrs, efficaces et d'un coût abordable, ainsi qu'aux autres technologies qui pourraient s'avérer nécessaires, de bénéficier d'une alimentation saine et de pouvoir évoluer dans des environnements sains;

b) Soulignons que des travaux innovants de recherche fondamentale et appliquée, notamment dans les domaines de la microbiologie, de l'épidémiologie, de la médecine traditionnelle et de la phytothérapie, ainsi que des sciences sociales et comportementales doivent être entrepris selon qu'il conviendra afin de mieux comprendre la résistance aux agents antimicrobiens et de concourir à la mise au point de médicaments antimicrobiens de qualité, sûrs, efficaces et d'un coût abordable, et tout particulièrement de nouveaux antibiotiques et de thérapies, vaccins et diagnostics de substitution;

c) Soulignons également la nécessité de veiller à ce que tous les efforts de recherche-développement soient dictés par les besoins et fondés sur des données factuelles, et de s'assurer qu'ils soient guidés par les principes d'équité, d'accessibilité financière, d'efficacité et d'efficience, et considérés comme une responsabilité partagée. Nous mesurons ici qu'il est important de faire en sorte que les coûts d'investissement dans les travaux de recherche-développement consacrés à la résistance aux agents antimicrobiens soient dissociés du prix et du volume des ventes des nouveaux médicaments, outils de diagnostic, vaccins et autres résultats issus de ces travaux, de façon à en rendre l'accès équitable et abordable. Nous saluons les innovations et modèles qui proposent des solutions efficaces au problème que pose la résistance aux agents antimicrobiens, y compris ceux qui cherchent à favoriser les investissements dans la recherche-développement. Tous les acteurs concernés, à savoir notamment les pouvoirs publics, les entreprises, les organisations non gouvernementales et les institutions universitaires, devraient continuer à étudier les moyens d'appuyer des modèles d'innovation capables de s'attaquer à l'éventail de problèmes très particuliers que présente la résistance aux agents antimicrobiens, dont celui de l'utilisation rationnelle des médicaments antimicrobiens, tout en favorisant l'accès à des médicaments d'un coût abordable;

d) Soulignons en outre que l'accessibilité physique et financière des médicaments antimicrobiens, vaccins et diagnostics, existants et nouveaux, devrait être une priorité dans le monde entier et prendre en considération les besoins de tous les pays, dans le droit fil de la Stratégie mondiale et du Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle définis par l'Organisation

mondiale de la Santé³, et dans le respect de ses mécanismes de suivi convenus à l'échelon international;

e) Considérons qu'il importe de mieux suivre et surveiller la résistance aux agents antimicrobiens ainsi que l'utilisation de ces derniers afin d'étayer les choix politiques en la matière, et de travailler avec les différentes parties prenantes – entreprises, secteurs de l'agriculture et l'aquaculture, collectivités locales et hôpitaux – pour réduire la présence de résidus antimicrobiens dans les sols, les récoltes et les ressources en eau;

f) Estimons qu'il convient d'encourager le renforcement des capacités, les transferts de technologies à des conditions mutuellement satisfaisantes, ainsi que l'assistance et la coopération techniques en matière de contrôle et de prévention de la résistance aux agents antimicrobiens; il faut également s'attacher, au plan international, à intensifier la coopération et accroître les financements afin de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action nationaux axés notamment sur la surveillance et le contrôle ainsi que sur le renforcement des systèmes de santé et des capacités de recherche et de réglementation, sans mettre en péril la santé ni entraver l'accès aux soins, surtout dans les pays à revenu faible et intermédiaire;

g) Mesurons la nécessité, pour mieux connaître et faire connaître le problème de la résistance aux agents antimicrobiens et toutes ses conséquences, d'échanger les bonnes pratiques, de mettre en commun les résultats obtenus, de collaborer avec les médias et les acteurs nationaux et pluridisciplinaires, et de prévoir des moyens financiers suffisants pour ces activités dans les différents secteurs;

11. *Considérons* qu'il importe de prendre en compte les circonstances et priorités nationales à tous les niveaux, et d'associer les autorités nationales compétentes à la mise en place de plans d'action, politiques et règlements nationaux multisectoriels ainsi que d'initiatives régionales en la matière, en tenant compte du contexte, de la législation et des responsabilités juridictionnelles propres à chaque État;

12. Prenons en conséquence l'engagement de nous employer, aux niveaux national, régional et mondial, à :

a) Définir, dans la logique de la résolution 68.7 de l'Assemblée mondiale de la Santé, des plans d'action, programmes et initiatives multisectoriels nationaux qui intègrent l'approche « Un monde, une santé » et soient conformes au Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens et à ses cinq objectifs stratégiques généraux, en vue de déployer des mesures nationales de nature à encourager une utilisation appropriée des antibiotiques chez l'homme et l'animal. La mise en œuvre de ces plans exige une collaboration nationale et internationale qui permette d'évaluer les ressources nécessaires, les investissements techniques et financiers à prévoir à plus long terme pour mettre en commun les capacités en termes de travaux de recherche, de laboratoires et de réglementation, ainsi que les actions à mener dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle pour préserver la santé de l'homme, la santé et le bien-être des animaux et l'environnement;

³ Voir le document de l'Organisation mondiale de la Santé publié sous la cote WHA62/2009/REC/1, résolution 62.16.

b) Mobiliser, par des canaux nationaux, bilatéraux et multilatéraux, des fonds, des ressources humaines et des investissements suffisants, prévisibles et durables qui puissent appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux, permettre la réalisation de travaux de recherche-développement consacrés aux médicaments antimicrobiens existants et nouveaux, aux diagnostics, aux vaccins et autres technologies, et renforcer les infrastructures y afférentes, notamment en coopérant avec des banques multilatérales de développement, des mécanismes de financement et d'investissement traditionnels et des sources de financement innovantes et volontaire, en fonction des priorités et besoins locaux déterminés par les gouvernements et en veillant au retour sur investissement des fonds publics;

c) Œuvrer pour que les plans d'action nationaux prévoient de mettre en place et, le cas échéant, de renforcer les cadres réglementaires nécessaires à une surveillance, un contrôle et une réglementation efficaces concernant la conservation, l'utilisation et la vente de médicaments antimicrobiens destinés à l'homme et à l'animal, cadres qui devront être appliqués en fonction du contexte national et dans le respect des engagements internationaux;

d) Lancer, intensifier et poursuivre des actions visant à mieux comprendre la résistance aux agents antimicrobiens et à sensibiliser différents publics à ce problème afin de susciter et d'encourager un changement des comportements en la matière; nous nous efforcerons également de promouvoir les programmes de prévention, de lutte contre les infections et d'assainissement fondés sur des données factuelles, l'utilisation optimale des médicaments antimicrobiens chez l'homme et l'animal et leur prescription appropriée par des professionnels de santé, la participation active des patients, des consommateurs, du grand public et des professionnels de la santé humaine et animale, ainsi que l'éducation, la formation et la certification professionnelles des praticiens de santé, des vétérinaires et des acteurs du monde agricole; nous envisagerons également, le cas échéant, des approches novatrices pour mieux sensibiliser les consommateurs, en accordant une attention particulière aux circonstances et aux besoins locaux;

e) Favoriser, pour répondre au problème de la résistance aux agents antimicrobiens, une approche multisectorielle sur le modèle de l'initiative « Un monde, une santé », qui se traduira notamment par l'organisation d'activités de renforcement des capacités fondées sur les besoins en matière de santé publique, par des partenariats public-privé novateurs et par des mesures incitatives et des initiatives de financement, en collaboration avec les acteurs concernés de la société civile, le secteur industriel, les petites et moyennes entreprises, les instituts de recherche et les universités, afin de promouvoir l'accès à de nouveaux médicaments et vaccins de qualité, sûrs, efficaces et d'un coût abordable, en particulier des antibiotiques, ainsi qu'à des thérapies et médicaments susceptibles de remplacer les traitements par agents antimicrobiens, ou encore à d'autres thérapies combinées, vaccins et tests de diagnostic;

13. *Invitons* l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, à mettre au point un cadre mondial de développement et de gestion, comme le demande l'Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution 68.7, afin d'apporter son concours à l'élaboration, au contrôle, à la distribution et à l'utilisation appropriée de nouveaux médicaments antimicrobiens, outils de diagnostic, vaccins et autres interventions, tout en

préservant les médicaments antimicrobiens existants et en s'attachant à faire en sorte que les médicaments antimicrobiens, existants et nouveaux, et les outils de diagnostic soient d'un coût abordable, et ce en tenant compte des besoins de tous les pays et dans le respect du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens;

14. *Invitons* l'Organisation mondiale de la Santé, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, les banques de développement régionales et multilatérales, notamment la Banque mondiale, les institutions des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, ainsi que la société civile et les parties prenantes multisectorielles, selon qu'il conviendra, à soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux ainsi que les activités menées à l'échelle nationale, régionale et mondiale pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens;

15. *Prions* le Secrétaire général de constituer, en concertation avec l'Organisation mondiale de la Santé, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la santé animale, un groupe spécial de coordination interinstitutions coprésidé par le Cabinet du Secrétaire général et l'Organisation mondiale de la Santé, en s'appuyant, le cas échéant, sur le savoir-faire des parties prenantes concernées, groupe qui sera chargé de donner des indications pratiques quant aux approches à suivre pour assurer une action mondiale efficace et durable dans la lutte contre la résistance aux agents antimicrobiens; nous prions également le Secrétaire général de soumettre, en vue de son examen par les États membres lors de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, un rapport sur l'application de la présente déclaration et sur les faits nouveaux et recommandations communiqués par le groupe spécial interinstitutions, notamment aussi en ce qui concerne les solutions proposées pour améliorer la coordination, en tenant compte du Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens.